

## Compte-rendu du Conseil UFR Santé du 25 mai 2021

Le Doyen ouvre la séance à 17h05. La séance se déroule en présentiel et en distanciel.

- Le Doyen rend hommage au Pr Pierre Trapet, décédé le 8 mai, professeur de psychiatrie pendant 30 ans et chef de service en psychiatrie adulte au CHU de 1990 à 2000. Les professeurs Chauvet-Gelinier et Trojak ont fait passer un écrit lui rendant hommage.

Une minute de silence est observée en sa mémoire par les membres du conseil. Des condoléances au nom de l'UFR ont été adressées à son épouse et sa famille.

- Le Doyen accueille Frédéric Pellerin, qui prend la suite de Marie-Christine BUSSON à l'antenne financière.

### I – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Le PV du conseil est validé à l'unanimité.

### II - Informations générales

#### 1- Point sur l'élection prochaine du nouveau Vice-Doyen

Le Professeur Christine Marie part en retraite au 31 août 2021.

Une pré-élection a eu lieu au sein de la circonscription Pharmacie, un seul candidat s'est manifesté, le Pr. Eric Lesniewska. Il va faire une présentation de son programme à cette circonscription et présentera sa candidature au conseil. Des élections anticipées se tiendront en juin, mais le mandat du Pr. Marie court jusqu'à fin août (départ en retraite au 1<sup>er</sup> septembre).

#### 2- Modification des statuts de l'UFR

Des modifications de statuts sont engagées suite à la publication du décret 2020-1467 du 27 novembre publié au JO du 29 novembre, relatif à la représentation des étudiants de différentes filières paramédicales, à savoir IFSI et IFMK. Ces modifications intégreront également la maïeutique, entièrement intégrée à l'UFR en tant que département depuis janvier 2020.

#### 3- Universitarisation des préparateurs en Pharmacie

La responsable du CFA de Quetigny veut lancer l'universitarisation le plus vite possible. Le nouveau programme de formation devra inclure 15% d'enseignement universitaire dont des cours d'anglais appliqués dans la prise en charge du patient en officine. Or, actuellement, pour l'année 2021-2022, 622 heures habituellement dispensées risquent de ne pas l'être sachant que certains enseignants font déjà des heures supplémentaires, qu'Anaïs Carnet débutant en tant que maître de conférences a un service réduit et ne peut faire d'heures supplémentaires pendant 2 ans. Si la demande formulée dans le cadre du DOM est suivie, à savoir le recrutement d'1 ATER et 2 enseignants contractuels, on pourrait assurer la formation continue demandée par Champmaillot ainsi que les heures pour les préparateurs en pharmacie.

Par ailleurs, le cursus représente trois années de formation.

#### 4- Sésa, nouvelle thématique sur la santé mentale

Les Dr. Cottet et Lejeune ont été contactées par un psychiatre spécialiste de l'adolescence au CHU de Lille, le Dr Charles Edouard Notredame, qui a monté un module pédagogique dédié au Service Sanitaire sur le thème de la santé mentale. Ce programme de prévention, basé sur des données probantes, a un double objectif :

- Un objectif de prévention auprès des collégiens et lycéens, ainsi que des étudiants en santé
- Un objectif pédagogique pour les étudiants en santé : initiation ou formation aux principes de la prévention en santé mentale et suicidologie, à la conduite d'actions de prévention et à leur évaluation

Le module proposé (formation des étudiants par un psychiatre, supports vidéos et scénarii validés mis à disposition) a été réfléchi par des professionnels du champ et expérimenté depuis 3 ans à Lille avec de très bons retours tant des étudiants (volontaires pour cette action) que des Collèges et Lycées.

Ce module pourrait tout à fait s'intégrer dans le dispositif SeSa déjà construit pour 2021-22 et il permettrait également de répondre à une problématique particulièrement prégnante depuis le début de la crise sanitaire avec un retentissement possible sur nos étudiants.

Il est nécessaire de s'appuyer sur les psychiatres locaux. A l'échelle de la phase test qui pourrait être mise en place dès cette année avec un nombre limité de groupes (maximum 20-25 étudiants), un seul psychiatre serait mobilisé pour la formation des étudiants à raison de 3 demi-journées maximum et un interne à raison de 4 jours maximum sur l'année universitaire.

Le Pr. Chauvet-Gelinier se montre très favorable à soutenir la sensibilisation à la santé mentale le plus précocement possible chez les enfants et adolescents, ainsi que de développer des éléments de prévention à destination de ce public, notamment en terme de prévention des conduites suicidaires touchant particulièrement les adolescents/jeunes adultes.

Le CHU étant particulièrement impliqué dans le domaine de la prévention du suicide (création d'une unité spécifique qui ouvrira en 2022, coordination du dispositif Vigilans en cours de déploiement dans la région, formation des médecins...), il lui semble naturel que le service de Psychiatrie Adulte soit associé à ces missions et notamment le Dr Maud BENETTI, PH en Psychiatrie Adulte et coordinatrice Vigilans Bourgogne.

#### 5- Maltraitance et harcèlement : tolérance zéro – Courrier des ministres Vidal et Véran

Par ailleurs, un courrier a été signé le 18 mai 2021 par Olivier Véran et Frédérique Vidal, appelant à la tolérance zéro et demandant expressément, quand un étudiant est en état de maltraitance, de prendre les mesures conservatoires immédiates. Tant qu'il n'y aura pas un signal fort envers les étudiants, ils n'oseront pas dire ce qui se passe. Frédérique Vidal demandera un bilan à l'été des mesures mises en place. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une commission tripartite Ordre, CHU-UFR, pilotée par quelqu'un qui serait « hors du milieu ».

Le Doyen souligne le fait que l'on est désormais dans le cadre de mesures conservatoires, c'est-à-dire qu'a priori on croit le plaignant.

Beaucoup d'outils sont mis en place mais il y a des difficultés à dénoncer par peur des représailles. Aujourd'hui même, l'UFR a reçu un signalement avec un nom. Le Doyen va saisir le chef de service : soit c'est le médecin qui part, soit aucun étudiant ne sera plus envoyé en stage dans le service.

Le Pr. Patricia Fauque indique que cela doit bouger à tous les niveaux, sinon les étudiants verront qu'il ne se passe rien.

Maxence Roulliat précise qu'un bureau d'aide psychologique universitaire se mettra en place à la rentrée pour les étudiants de l'uB, sa mise en place est pilotée par Karen Fiorentino, validée par Pierre Pribile, Directeur Générale de l'ARS et Vincent Thomas.

Le Dr. Jandin souligne que d'autres associations existent déjà. Un module d'évaluation a été mis en place entre l'IREPS et l'ARS, qui permet à tous les étudiants d'évaluer leur niveau de santé mentale. L'Association SPS qui a un dispositif national d'écoute avec des psychiatres, est ouvert aux étudiants en Santé.

Dernièrement sur Besançon, il y a eu un signalement contre un Maître de Stage, signalement encore anonyme, qui montre bien que les étudiant(e)s ont encore du mal à dire les choses à visage découvert.

Mais comme le nom du médecin était cité, un signalement a été fait à la Présidente de l'université. En conséquence, le maître de stage s'est vu retirer son agrément de stage et l'ARS a informé le procureur et le président du conseil de l'ordre d'exercice du médecin en cause.

Dans le cadre d'un stage hospitalier, retirer l'agrément au service revient à vider le service des internes et externes. Pour le Doyen, c'est l'Ordre et les directions de CH qui doivent être saisis.

Le Doyen s'interroge sur la possibilité de recenser tous les dispositifs existants et les mettre à disposition des étudiants sous une forme ou une autre à la rentrée ?

Il existe également un dispositif nommé dispositif harcèlement à l'uB à l'attention des personnels de l'uB.

Via Gelule, les étudiants peuvent signaler ce qui arrive au cours d'un stage. Il est géré par une étudiante, et Maxence Roulliat en est informé. L'étudiant laisse son nom mais celui-ci n'est pas communiqué s'il ne le souhaite pas.

#### **6- Plan d'action pour la maîtrise des risques psycho-sociaux des étudiants en santé (Conférence des Doyens)**

Le confinement a mis l'accent sur la qualité de vie des étudiants en santé. Les singularités des études médicales doivent être reconnues. Cette spécificité d'approche se traduira notamment par la distinction des risques psycho-sociaux selon les lieux d'apprentissage des étudiants en santé : l'université d'une part et les terrains de stage, notamment hospitaliers, d'autre part. La pression psychologique qui s'exerce sur ces étudiants interpelle.

Dans ce contexte, la Conférence de concertation organisée le 29 mars 2021 par la Conférence des doyens de médecine a eu pour objectif de formuler une proposition de plan d'action de prévention et de maîtrise des risques psycho-sociaux des étudiants des formations en santé associé à un recensement et une évaluation des dispositifs existants. Ce moment de concertation et d'échanges marque l'engagement de l'ensemble des partenaires, représentations étudiantes, conférences, institutions et ministères, à proposer des solutions pour regagner la pleine confiance des étudiants des formations en santé.

Cet après-midi a été signé par les conférences un plan d'action pour la maîtrise de risques psycho-sociaux des étudiants en santé. Il se décline en cinq points principaux :

- 1- Réformer les structures générales pour faire de la maîtrise des risques psycho-sociaux une réalité
- 2- Réorienter le cadre juridique de traitement des signalements
- 3- Améliorer le fonctionnement des stages
- 4- Sensibiliser à l'éthique et à la prévention des risques psycho-sociaux dans le cadre de la formation pédagogique
- 5- Mettre en place de nouveaux outils de prévention au service des étudiants articulés notamment avec la médecine du travail et les services de santé universitaire
- 6- Protocole sanitaire allégé mis en place par le ministère.

Le protocole sanitaire actualisé relatif à l'organisation des espaces d'examens et concours a été publié le 18 mai. De même, un courrier émanant du MESRI, également daté du 18 mai, précise les mesures d'élargissement des activités permises dans les établissements d'enseignement supérieur à compter du 19 mai.

## **7- Autotest : précisions sur le protocole par moi-même. Communication dans l'après-midi d'aujourd'hui.**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid, en plus des tests antigéniques qui sont réalisés en ville, l'Université dispose d'autotest de détection du SARS-Coc-2 sur prélèvement nasal.

Ces autotests sont destinés à toutes les personnes ASYMPTOMATIQUES de plus de 15 ans. Ils entrent dans une stratégie de dépistage répété, ciblé, à grande échelle.

Notre UFR bénéficie d'un certain nombre de tests, qui seront distribués, sur la base du volontariat, jusqu'à épuisement du stock. Ils s'adressent prioritairement aux personnels et étudiants présents à l'UFR de façon régulière (tous les jours ou présents au moins 3 jours par semaine).

Les autotests sont utilisés pour réaliser des dépistages réguliers, dans une logique d'auto-surveillance, une fois par semaine, la veille ou le matin de la 1<sup>ère</sup> venue de la semaine à l'UFR. Il s'agit de réaliser cet autotest pendant 5 semaines consécutives, la boîte remise comprenant un kit de 5 autotests.

Un message a été adressé ce jour-même à la communauté des personnels BIATSS, étudiants et enseignants mono-appartenants, accompagné d'un guide d'utilisation de l'autotest.

Les autotests seront à retirer à l'accueil du B1 à compter du mercredi 26 mai.

En cas de test positif, il convient de :

- S'isoler immédiatement
- Informer la responsable administrative et le service de santé universitaire
- Faire confirmer le résultat positif de l'autotest par un test RT-PCR réalisé en ville.

## **8 - Rapport de mission du Sénat sur la R1C**

Le Sénat a établi un rapport très critique.

Le MESRI a chargé Michèle Cottier, PUPH de Saint-Etienne, d'une mission supplémentaire pour l'accompagnement de la R1C.

Nous devrions bénéficier d'une somme supplémentaire par nombre d'étudiants accueillis en plus par rapport à l'an dernier, de 3200 euros par étudiant.

Les numerus clausus dijonnais sont demeurés à l'identique, même après la nouvelle publication du décret par le MESRI.

## **9 – Motion pour la défense de la médecine universitaire et enquête sur le départ des HU titulaires**

La revalorisation du statut HU est prévue par le Ségur de la Santé pour plusieurs professions, mais rien n'est prévu pour les hospitalo-universitaires.

La CDD, la conférence des présidents de CHU et le CNU Santé ont adressé un courrier à Emmanuel Macron, auquel ils n'ont pas obtenu de réponse. Une motion rédigée par les syndicats HU, qui sera adressée au Président de la République, circule actuellement, afin de soutenir le courrier. Pour signer la motion, il suffit d'envoyer par mail ses coordonnées à [statuthu@gmail.com](mailto:statuthu@gmail.com)

Une des actions proposées était une journée morte le 11 juin, le mieux étant de faire une grève des activités H et de venir plusieurs jours d'affilée dans les universités.

Par ailleurs, une enquête nationale sur l'abandon de poste HU en cours de carrière depuis 3 ans est en cours, 139 abandons sont recensés.

**10** – Le Pr. Marie informe les membres du conseil que le Rotary a octroyé 2 bourses à des étudiants en pharmacie en difficulté financière.

### III - Textes officiels

- ✓ Le 3 mai 2021 sont parus les **arrêtés** portant déclaration de vacance d'emplois de :
  - PU-PH des disciplines médicales (NOR : ESRH2113690A)
  - MCU-PH des disciplines médicales (NOR : ESRH2113693A)
  - Professeurs des universités de médecine générale (NOR : ESRH2113673A)
  - Maîtres de conférences des universités de médecine générale (NOR : ESRH2113675A)
  - PU-PH des disciplines pharmaceutiques (NOR : ESRH2113668A)
  - MCU-PH des disciplines pharmaceutiques (NOR : ESRH2113669A)
  
- ✓ **Arrêté du 10 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2021-2022 (NOR : SSAH2111117A)**

Médecine : le CHU continue à financer un poste, ce qui permet de satisfaire toutes les demandes. En effet, il y avait cette année 12 demandes pour 11 postes, le 12<sup>e</sup> candidat peut donc bénéficier d'une année-recherche grâce au poste CHU.

Pour pharmacie, pour la première fois cette année, il n'y a pas de candidatures. 10 année-recherche étaient à pourvoir pour le Grand Est.

- ✓ **Arrêté du 12 mai 2021 fixant le nombre d'engagements de service public pouvant être signés par les étudiants de deuxième et troisième cycle des études de médecine et d'odontologie au titre de l'année universitaire 2020-2021 (NOR : SSAH2114196A)**

9 contrats sont proposés au 2<sup>e</sup> cycle et 6 pour les internes.

- ✓ **Arrêté du 6 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année des études préparatoires aux diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien au titre de l'année universitaire 2021-2022 (NOR : SSAH2114315A)**

Pour la Bourgogne Franche Comté, le nombre maximal d'étudiants à admettre en IFMK est de 185 et de 10 en psychomotricité.

- ✓ **Arrêté du 10 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle des études médicales autorisé à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2021-2022**

## IV – UMDPCs

### 1) Nouvelles formations

- **DIU de la personne âgée**

Ce diplôme en un an, lorsqu'il se poursuit avec le DIU Coordination en Gériatrie, fait partie d'un nouveau cursus qui remplace au niveau national la capacité de gériatrie

Le responsable universitaire est le **Pr. Pierre JOUANNY**.

L'objectif est de soigner les personnes âgées en tenant compte de leur spécificité et en intégrant les enjeux éthiques et de prévention liés à la perte d'autonomie. O

Organisation pédagogique : 128 heures d'enseignement sur 1 année universitaire • 70 heures à distance (e-learning)  
• 56 heures en présentiel (8 journées de 7 heures) réparties entre l'UFR Sciences de Santé de Dijon et l'UFR de Médecine de Besançon • 2 heures d'examen final

Public : **Médecins thésés**, ayant un projet professionnel en gériatrie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche Comté.

Montant des droits pédagogiques : **1 700 €** (effectif minimum : 5)

- **DU RENFORT FORMATION D'UNE RÉSERVE SOIGNANTE COMPÉTENTE EN SOINS CRITIQUES**

Cette formation est la retranscription de ce qui a été publié le 06/04/2021 par les conseils nationaux professionnels de Médecine Intensive-Réanimation, d'Anesthésie Réanimation et de la Fédération Nationale des Infirmiers de Réanimation (FNIR) dans le guide de la réserve soignante en soins critiques.

Le responsable universitaire est le **Pr. Jean-Pierre QUENOT**.

L'objectif est de permettre la création d'une réserve soignante compétente pour gérer les situations sanitaires conduisant à une augmentation brutale des besoins en soins critiques.

Organisation pédagogique : 70 heures d'enseignement sur 1 année universitaire - 35 heures à distance (sur 2 semaines) - 35 heures en présentiel (sur 1 semaine)

Public : **infirmières**

Montant des droits pédagogiques : **1 300 €** (effectif minimum : 10)

- **DIU RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE**

La création de ce DIU a pour objectif principal de permettre l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la RPS afin de permettre la diffusion de telles pratiques de soins sur les territoires. Cet objectif est en lien avec l'instruction de la DGOS du 16 Janvier 2019 (complétant le décret la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) et le rapport Laforcade qui mettent l'accent sur la nécessité de développer des unités de RPS dans chaque structure hospitalière.

Le responsable universitaire est le **Pr. Jean-Christophe CHAUVET-GELINIER**.

L'objectif est l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la RPS afin de permettre la diffusion de telles pratiques de soins sur les territoires.

Organisation pédagogique : 127 heures d'enseignement sur 1 année universitaire • 87 heures d'enseignement théorique : 3 jours d'enseignement par trimestre soit 12 jours de formation par an • 40 heures de stage

Les enseignements ont lieu à l'UFR santé de Besançon, à l'UFR Sciences de Santé à Dijon et au CH La Chartreuse à Dijon.

Public : **Médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes, étudiants médecine, etc.**

Droits pédagogiques : **1 400 €** (effectif minimum : 11)

## 2) Modifications dans l'organisation pédagogique

### ✓ **DU Prise en soin interprofessionnelle en gériatrie (PSIG)**

➔ Evolution des modalités d'enseignement à distance suite à l'épidémie de Covid19 : 104 heures à distance (au lieu de 56) • 56 heures en présentiel (au lieu de 104).

### ✓ **DU Accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives (MAMNE)**

➔ Evolution des modalités d'enseignement à distance suite à l'épidémie de Covid19 : 104 heures à distance (au lieu de 56) • 56 heures en présentiel (au lieu de 104).

### ✓ **DU Intelligence Artificielle Santé (IAS)**

➔ Ajout du module « IoT/objets connectés et applications (14h)

➔ Augmentation de la durée de formation : 93 heures d'enseignements en présentiel ou en distanciel.

### ✓ **FC L'éthique en santé : de la théorie à la pratique**

Réorganisation des modules

## 3) Modifications de tarifs

- **DU Prise en soin interprofessionnelle en gériatrie (PSIG)** : nouveau tarif : **2 500 €** (au lieu de 3 500 €)
- **DU Accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives (MAMNE)** : nouveau tarif : **2 500 €** (au lieu de 2 400 €)
- **FC L'éthique en santé : de la théorie à la pratique** : nouveau tarif : **900 €** (au lieu de 1 500 €)

*Ces différentes propositions sont validées à l'unanimité.*

## V - Finances

3 points étaient initialement inscrits à l'ordre du jour :

1. Tarifs de reprographie à compter du 01/01/2021
2. Subvention à recevoir par l'uB :  
Financement supplémentaire (+ 8507,06€) accordé par le CHU de CLERMONT-FERRAND dans le cadre de l'accord de consortium lié au projet "ARMED NEO" lié au surcoût présenté de l'étude (Éotp E171CVAUTN2015ZZ)
3. 2 sorties d'inventaire (10 matériels pour don, 26 matériels pour destruction)

*Le vote du 1<sup>er</sup> point a été reporté sine die en raison de la nécessité d'une mise au point technique des différents tarifs.*

*Les 2 autres points ont été votés à l'unanimité.*

## VI - Pédagogie

### 1- Compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 11 mai 2021

Les points suivants ont été abordés :

- Démission de Laetitia Betelli après deux années de disponibilités. Son poste sera pourvu en 2021-2022 par Elodie Barbier, actuellement ATER et un recrutement de MCU en chimie analytique est envisagé pour la rentrée 2022.
- Une revalorisation de la Prime de Recherche et Enseignement supérieur sera effective dès 2021.
- Passerelles : 3 étudiants bénéficiant de ce dispositif seront accueillis en 2<sup>e</sup> année de Pharmacie à la rentrée 2021. Un étudiant de PH6 Officine intégrera la PC3.
- Le Pr. Marie va décliner la proposition de la CIDPHARMEF d'une évaluation en 2021-2022.
- Point sur le dossier universitarisation des Préparateurs en pharmacie
- Enquête ressources humaines enseignants de Pharmacie
- Oraux des PH6 Industrie : ils seront en présentiel
- Présentation de l'Université Numérique en Santé et Sport (UNESS) par Nathalie Séguy.

### 2- Compte-rendu du Comité pédagogique Médecine du 18 mai 2021

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation d'une nouvelle UE optionnelle pour l'année 2021-2022, pour les PC2 et PC3, intitulée **Enjeux Energie-Climat-Santé**, dont le Dr. Beltramo sera co-responsable avec Monsieur Paul-Simon Pugliesi.
- Présentation par le Pr. Devilliers d'un projet de nouvelle UE « **De la communication grand public à la réalité** » dans le cadre du M1 Santé. L'intitulé n'en est pas encore définitif.
- Présentation du **calendrier universitaire et du calendrier de suspension des cours 2021-2022**. Les dates des oraux PASS-LAS, qui n'y figurent pas et se dérouleront du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022, seront ajoutées au calendrier.

A la suite du comité pédagogique, le calendrier est modifié, reprise des cours le 3 janvier 2022, avec une semaine en distanciel du fait de l'absence d'amphithéâtres disponibles. Par ailleurs, trop peu de créneaux de reprogrammation

étant possible en cas d'annulation de cours (5 pour tout le semestre), il n'y aura pas de semaine de vacances en février pour les PASS de l'an prochain. Le calendrier sera donc identique à celui des ex-PACES.

**Les calendriers sont validés à l'unanimité.**

- Modification des fiches filière de PASS, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles
- Nouveaux responsables d'UE
- Création de nouveaux terrains de stages à intégrer dans le tirage de pôles (SSU et AIST 21). Une réflexion est à engager quant à l'ouverture de nouveaux terrains de stage, notamment dans les cliniques privées et auprès de libéraux.
- Point d'étape sur la réforme R2C (plateforme Sides-Uness, financement R2C, calendrier des EDN et des examens).
- L'année de PASS 2021-2022, sera, si non totalement en présentiel, au moins au format hybride.

Une nouvelle plateforme nommé SIDES-UNESS Studio va remplacer SIDES. Sides ne travaillera plus avec Théia. Or, l'ouverture de la nouvelle plateforme doit se faire au 1<sup>er</sup> juillet avec fermeture de l'ancienne au 31 juillet. Notre 2<sup>e</sup> session commence le 16 août.

Théia a démarché les UFRs, afin qu'elles continuent à utiliser la plateforme, au prix de 7,5 € par étudiant. Reims le fait. Le Doyen va solliciter un devis auprès de Théia, pour que Dijon puisse continuer à utiliser la plateforme pour les examens de rattrapage d'août des actuels MM1 et MM2 et pour la promotion des MM3 de 2021-2022. Les enseignants et les personnels de scolarité y auraient également accès, le coût total étant estimé à environ 2 500 euros.

***En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h56.***